

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS	Séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2020
	Délibération N° : 20201214-05
OBJET : Avenant à la Convention d'Adhésion aux contrats « assurance groupe » pour la couverture des risques statutaires souscrits par le CDG05	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mil vingt, le 14 du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCACTION : 08/12/2020

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13

Chrystelle CERUTTI - Philippe BOULET – Florent BUES – Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Charles LACROIX – Marie-Hélène FAROUZE- Philippe RIBOT – Joël GAUCHE Nicolas TENOUX – Emmanuel MIEGGE – Florian BOURCIER.

NOMBRE DE POUVOIRS : 1

Pauline ROUX a donné pouvoir à Charles LACROIX.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas TENOUX

Le Maire rappelle qu'une convention d'adhésion aux contrats d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrits par le centre de gestion des Hautes-Alpes a été signée par l'ancienne municipalité pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Il expose que cette convention, conclue initialement pour 3 ans, prévoyait la possibilité de prolonger le marché « assurance groupe » pour une durée d'un an. La prolongation du marché ayant été actée par le centre de gestion des Hautes-Alpes, il propose d'étendre la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2021, par voie d'avenant.

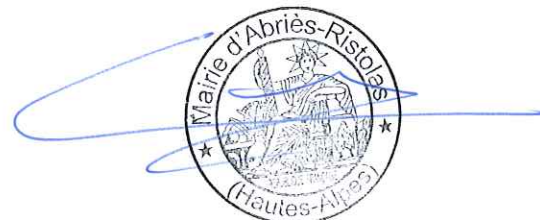
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 14 voix POUR :

APPROUVE la proposition du Maire,

AUTORISE LE MAIRE à signer l'avenant de prolongation d'une année de la convention d'adhésion aux contrats d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrits par le centre de gestion des Hautes-Alpes, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.